

D – 1-2/2021

Conseil
d'Administration
du CCAS

Désignation d'un
délégué du
Conseil Municipal

Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Extrait du Registre des Délibérations

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatorze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Claude WASILKOWSKI, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MIZSTAL à partir de la question 1/2, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT à partir de la question 0/2, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Claude WASILKOWSKI
Pascal THIBAUT	à	Céline SEGUIN
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN jusqu'à la question 1/1
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Elisabeth MASSE
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Déborah ANDRE	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la délibération en date du 16 juillet 2021 relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par Madame Le Maire et comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres issus de la société civile nommés par Madame Le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

Considérant la démission de Madame Véronique TAVERNIER, Conseillère Municipale, il convient de désigner un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS .

Est candidat :

- Hervé LESIEUX

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandant, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :33
A déduire : bulletins blancs ou nuls :4
Nombre de suffrages exprimés :29
Majorité absolue :17

Monsieur LESIEUX a obtenu : 29 voix Pour

Les délégués représentant la Ville de Saint-André au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont donc :

- Claude WASILKOWSKI
- Marie MARCHAND
- Pascal THIBAUT
- Lydie YAP
- Cédric ANDRE
- Estéban GARCIA
- Isabelle COLNENNE
- Hervé LESIEUX

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Elisabeth MASSE

